



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0227

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonctionnement des collèges publics et des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat -
Dotations pour le transports d'élèves vers des demi-pensions extérieures**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation,
culture, sport, vie associative - Direction éducation**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Guillemot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0227**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Fonctionnement des collèges publics et des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Dotations pour le transports d'élèves vers des demi-pensions extérieures**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences relatives à l'éducation, la Métropole de Lyon a l'obligation de doter les collèges des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement. Le caractère obligatoire de ces dotations résulte des textes (article L 213-2 du code de l'éducation), mais aussi de la situation propre à certains établissements.

A ce titre, chaque année, les 11 collèges publics ne disposant pas de restaurant scolaire et dont les élèves demi-pensionnaires doivent se déplacer en bus pour prendre leur repas de midi, reçoivent une dotation destinée à couvrir les frais de transport de ces élèves.

Modalités d'attribution de la dotation pour le transport des élèves vers les demi-pensions extérieures

Attribuée jusqu'alors par le Département du Rhône, pour une année civile à chaque établissement concerné, la dotation est déterminée à partir du devis établi par le transporteur pour l'année scolaire.

Le paiement s'effectue par le versement d'un acompte de 80% en début d'année civile puis du solde en fin d'année.

Par ailleurs, les dépenses constatées au-delà de la dotation initiale, sur contrôle des justificatifs présentés, font l'objet d'un vote d'une dotation complémentaire et d'un versement en année n+1. En effet, les devis étant établis pour l'année scolaire et les dotations étant attribuées pour l'année civile, des ajustements peuvent être nécessaires du fait d'éléments nouveaux à la rentrée de septembre (hausse du nombre d'élèves justifiant un car supplémentaire, augmentation des tarifs du transporteur, etc.). Inversement, les trop perçus font l'objet d'un titre de recettes.

Il est proposé que la Métropole de Lyon reprenne à son compte ces modalités de calcul et d'attribution, afin d'assurer la continuité du fonctionnement pour l'année scolaire en cours.

Dotations au titre de l'année 2015 et dotations complémentaires au titre de l'année 2014

Pour l'année 2015, les dotations à verser aux 11 collèges s'élèvent à un montant total de 184 746 €, selon le détail suivant :

Collège	Commune	Lieu de demi-pension	Dotations proposées (en €)
Joliot Curie	Bron	Collège Théodore Monod	22 110
Jean Monnet	Lyon 2°	Transport depuis annexe	11 968
Vendôme	Lyon 6°	Collège du Tonkin	19 738
Jean Mermoz	Lyon 8°	Lycée Marcel Sembat	12 125
Maria Casarès	Rillieux la Pape	Lycée Albert Camus	21 252
Henri Barbusse	Vaulx en Velin	Lycée des Canuts	8 560
Pierre Valdo	Vaulx en Velin	Lycée Doisneau	11 051
Aimé Césaire	Vaulx en Velin	Lycée des Canuts	12 691
Jacques Duclos	Vaulx en Velin	Lycée Émile Bèjuit	25 993
Jules Michelet	Vénissieux	Collège Paul Éluard	13 122
Lamartine	Villeurbanne	Lycée Émile Bèjuit	26 136
Total			184 746

Après contrôle des pièces justificatives présentées par les établissements, les dotations complémentaires à verser au titre de l'année 2014 concernent 4 collèges publics et s'élèvent à 2 571,79 €, selon le détail suivant :

Collège	Commune	Total dotation 2014 (en €)	Total dépenses 2014 (en €)	Dotations complémentaires (en €)
Jean Monnet	Lyon 2°	11 004	11 139,43	135,43
Vendôme	Lyon 6°	17 550	18 356,11	806,11
Maria Casarès	Rillieux la Pape	20 010	20 705,53	695,53
Lamartine	Villeurbanne	20 628	21 562,72	934,72
Total				2 571,79

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve les modalités de calcul et d'attribution des dotations de fonctionnement, initiales et complémentaires, relatives au transport des élèves vers les demi-pensions extérieures, exposées ci-dessus, pour l'année 2015.

2° - Décide :

a) - d'attribuer une dotation d'un montant total de 184 746 € aux 11 collèges désignés ci-dessus selon la répartition exposée ci-dessus, pour leurs dépenses de transport des élèves demi-pensionnaires au titre de l'année 2015 et de leur verser, dans un premier temps, un acompte correspondant à 80% de la dotation et de procéder en fin d'année au versement du solde sur justificatifs,

b) - d'attribuer une dotation complémentaire d'un montant total de 2 571,79 € aux 4 collèges désignés ci-dessus, selon la répartition ci-dessus exposée, pour leurs dépenses de transport des élèves demi-pensionnaires au titre de l'année 2014.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 187 317,79 € au total, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 655 111 - fonction 221 - opération n° 0P34O4710A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.